

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 14

Finances et Affaires économiques.

AFFAIRES ECONOMIQUES

Rapporteur spécial : M. Marc DESACHÉ

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Jacques Richard, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexe 13), 1108 (tomes I et II, annexes VIII et IX) et in-8° 266.

Sénat : 22 (1964-1965).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
PREMIÈRE PARTIE. — Le commerce intérieur	5
I. — Encouragement aux recherches dans le domaine commercial....	5
II. — Aide aux organisations de consommateurs.....	8
III. — Assistance technique au commerce et enseignement commercial.	9
DEUXIÈME PARTIE. — L'expansion économique extérieure	16
I. — La situation du commerce-extérieur.....	16
II. — Subventions pour l'expansion économique à l'étranger.....	22
III. — Garanties de prix dont peuvent être assorties des opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers.....	35
IV. — Subvention à l'Institut national des classes moyennes.....	36
V. — La coopération technique.....	37
Conclusions	41

Mesdames, Messieurs,

Le fascicule budgétaire concernant les Affaires économiques ayant été supprimé en 1963 et les différents crédits qu'il retrace ayant été intégrés dans le fascicule du budget des « Finances et Affaires économiques. — II. Services financiers », comme pour les deux précédents budgets, nous limiterons notre rapport aux seuls chapitres des « Services financiers » relatifs aux interventions publiques dans le domaine économique. Nous laisserons le soin au Rapporteur spécial du budget des Finances et des Affaires économiques, notre collègue M. Tron, de vous présenter les autres chapitres, et notamment les chapitres de personnel qui, pour partie, concernent les agents affectés aux services des Affaires économiques.

Le tableau de la page suivante donne la nomenclature des différents chapitres qui font l'objet du présent rapport.

NUMEROS des chapitres.	NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1964.	CREDITS PREVUS POUR 1965			DIFFERENCES entre 1964 et 1965.
			Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
			(En francs.)			
	<i>QUATRIÈME PARTIE. — Action économique :</i>					
	<i>Encouragements et interventions.</i>					
44-80	Encouragement aux recherches dans le domaine commercial	300.000	300.000	»	300.000	»
44-81	Aide aux organisations de consommateurs.....	300.000	300.000	»	300.000	»
44-82	Assistance technique au commerce. — Enseignement commercial.....	2.460.000	2.460.000	»	2.460.000	»
44-84	Subventions pour l'expansion économique à l'étranger	21.344.230	21.044.230	+ 1.023.000	22.067.230	+ 723.000
44-85	Garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers.....	35.000.000	45.000.000	»	45.000.000	+ 10.000.000
44-86	Remboursement des charges fiscales et sociales à certaines activités industrielles et agricoles...	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.	»
44-87	Subvention à l'Institut international des classes moyennes	7.000	7.000	+ 3.000	10.000	+ 3.000
44-88	Coopération technique.....	150.000	150.000	»	150.000	»
	Totaux.....	59.581.230	69.261.230	+ 1.026.000	70.287.230	+ 10.726.000

PREMIERE PARTIE

LE COMMERCE INTERIEUR

I. — Encouragement aux recherches dans le domaine commercial.

(Chapitre 44-80.)

La dotation de 300.000 F. ouverte en 1964 et qu'il est proposé de reconduire en 1965 a été affectée cette année au développement des recherches dans les trois directions suivantes :

— amélioration des connaissances statistiques sur la structure et l'évolution du commerce ;

— étude des problèmes économiques, en ce qui concerne notamment les méthodes modernes de gestion des entreprises commerciales ;

— aspects psychologiques et sociologiques des processus de modernisation mis en œuvre dans le secteur commercial.

D'autre part, un Comité de la Recherche commerciale, qui a été créé par arrêtés des 9 mars et 16 octobre 1962, fonctionne régulièrement auprès de la Direction des Affaires commerciales. Il comporte, à côté des représentants de l'Administration, de l'Université et de la Recherche scientifique, un certain nombre de professionnels qui peuvent ainsi donner leur avis sur l'orientation des recherches. C'est sous l'égide de ce Comité qu'a été réalisé le programme de recherches de l'année 1964.

A. — DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES STATISTIQUES

En matière de statistique, les crédits ont été surtout utilisés à développer les activités de l'Association française de recherches et études statistiques commerciales (A. F. R. E. S. C. O.). Une subvention de 50.000 F. a été versée à cet organisme pour lui permettre d'intensifier ses actions dans les domaines suivants :

— une enquête permanente statistique sur les variations globales de l'appareil commercial français (nombre des établissements et des points de vente, dans le commerce de gros et de détail,

ventilé selon les formes d'entreprise et le sexe des exploitants et variations par département). La documentation ainsi réunie depuis 1950 est communiquée aux administrations et elle est utilisée par l'I. N. S. E. E. ;

— une enquête sur la structure départementale du commerce, afin de connaître le réseau de distribution pour chaque branche d'activité et la contexture respective du commerce urbain et du commerce rural. Cette enquête menée jusqu'à présent à Paris et dans une quinzaine de départements, avec le concours d'équipes universitaires, révèle l'importance du phénomène de déspecialisation et l'ampleur des ramifications commerciales, tant sur le plan des grandes entreprises que sur celui du petit et moyen commerce. Elle renseigne les producteurs et fabricants sur l'importance et la complexité des débouchés.

B. — ETUDE DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

En 1964, les actions ont porté sur le développement des recherches soit fondamentales, soit appliquées grâce au versement effectué par les organismes suivants :

1. *Centre d'études du commerce.* — Le Centre a poursuivi la réalisation d'une enquête sur le commerce rural commencée en 1963. La synthèse des informations recueillies sur les problèmes de commerce rural est en cours. Elle permettra de dégager un certain nombre de tendances dans divers cas types : importance et qualité de l'équipement commercial, niveau des prix, place des commerçants dans la vie municipale, service rendu, importance des ventes par tournées, modes de transmission des fonds, etc.

2. *Centre d'observation économique de la Chambre de commerce de Paris.* — Cet organisme a été subventionné pour des recherches portant sur les deux points suivants :

— étude monographique de la distribution des articles textiles en France (connaissance de la politique des approvisionnements, connaissance de la manière dont les intéressés pratiquent une politique de gestion — problème de la connaissance de la clientèle sur les plans commercial et psychologique — problèmes de formation ;

— recherche sur les circuits d'alimentation collective en France portant sur 300 cantines d'entreprises de Paris, de la Seine et de la Seine-et-Oise, sur des cantines de lycées et de collèges de l'Éducation nationale, sur les restaurants universitaires, sur des cantines

dépendant de l'Assistance publique, et sur des établissements dépendant de l'armée et du Service de Santé, ainsi que sur 300 restaurants de Paris et de quelques villes de la proche banlieue.

3. *Service d'urbanisme commercial.* — Ce service qui a été récemment constitué sous l'égide du Centre d'études du commerce et du Service interconsulaire du commerce et de la distribution a effectué une recherche sur l'évasion du pouvoir d'achat hors des grands ensembles neufs.

La détermination de l'appareil commercial optimum, destiné à desservir un grand ensemble donné, nécessite une connaissance approfondie des habitudes d'achat de sa population. En particulier, la nature et l'importance de cette structure commerciale est liée nécessairement à la part des achats qui se fixera sur place et justifiera cette structure. Ces travaux permettront d'apporter aux commerçants implantés dans les grands ensembles des indications sur l'influence du centre-ville ou du pôle d'attraction voisin. Les recherches porteront sur plusieurs grands ensembles, aussi dissemblables que possible, de façon à isoler les facteurs aptes à favoriser ou à restreindre l'évasion pour une catégorie d'achat donnée.

4. *L'Ecole pratique des hautes études* où des recherches ont été entreprises en 1963 sur l'attraction commerciale des villes.

D'autre part, un crédit de 30.000 F a été affecté à la mise en œuvre ou à l'achèvement dans un certain nombre de régions économiques de l'enquête sur la structure du commerce régional qui a été prescrite par la circulaire du 1^{er} août 1962 du Secrétaire d'Etat au Commerce intérieur (Alsace, Auvergne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Bourgogne-Franche-Comté).

C. — ASPECTS PSYCHOLOGIQUES ET SOCIOLOGIQUES DES PROCESSUS DE MODERNISATION MIS EN ŒUVRE DANS LE SECTEUR COMMERCIAL

Le Centre d'observation économique de la Chambre de commerce de Paris a poursuivi pendant la présente année des recherches sur les besoins à long terme d'un certain nombre d'activités professionnelles en personnel commercial. Cette étude a pour objet :

— d'évaluer les besoins français pour 1965-1970 en matière de population active employée dans la distribution ;

— de déterminer, parmi la population active de la distribution, les effectifs du personnel affecté strictement et uniquement à la vente.

*
* *

Pour 1965, les actions suivantes sont envisagées :

— continuation de l'action d'un certain nombre d'organismes à vocation spécifique, comme l'A. F. R. E. S. C. O., le Centre d'observation économique de la Chambre de commerce de Paris, le Centre d'études du commerce, le Service d'urbanisme commercial ;

— développement des recherches poursuivies par des institutions universitaires (Ecole pratique des hautes études, Instituts d'administration des entreprises d'Aix-Marseille, de Bordeaux et de Rennes) sur des thèmes discutés par le Comité ; l'un de ces thèmes étant celui de l'urbanisme commercial, les trois instituts d'administration des entreprises précitées ont proposé en effet d'entreprendre une étude dans ce domaine.

*
* *

II. — Aide aux organisations de consommateurs.

(Chapitre 44-81.)

Le crédit prévu pour 1965 est de 300.000 F, sans changement par rapport à celui ouvert en 1964.

Ce crédit est destiné à permettre à certaines organisations spécialisées de consommateurs de mener à bien certaines tâches dans les domaines suivants :

- information et éducation des consommateurs en ce qui concerne le marché, la valeur comparée des produits, la réglementation ;
- participation aux études et enquêtes destinées à préciser les besoins des consommateurs et les conditions dans lesquelles ils peuvent être satisfaits au moindre coût ;
- organisation d'actions concertées en vue d'obtenir, sur un marché local ou sur le marché national, une meilleure harmonisation de l'offre et de la demande ;

- publication des résultats d'essais comparatifs concernant des produits de grande consommation, en ce qui concerne leurs prix, leurs aptitudes à l'emploi et leurs qualités du point de vue de la santé ; contrôle de la valeur informative de la publicité ; action destinée à écarter les publicités mensongères ;
- participation aux campagnes destinées à assurer la stabilité des prix tant par une information sur le comportement du commerce que par des initiatives propres à stimuler la concurrence ;
- participation à des enquêtes demandées par l'administration concernant l'évolution des prix et les conditions de vente des produits de consommation usuelle.

III. — Assistance technique au commerce et enseignement commercial.

(Chapitre 44-82.)

A. — UTILISATION DES CRÉDITS OUVERTS EN 1964

Le crédit de 2.460.000 F ouvert en 1964 a été ventilé de la manière suivante :

Assistance technique au commerce :

— Formation d'assistants techniques du commerce.....	850.000 F.
— Vulgarisation des techniques modernes de commercialisation..	375.000
— Aide aux centres de productivité commerciale.....	540.000

1.765.000 F.

Enseignement commercial :

— Création d'écoles spécialisées.....	200.000 F.
— Développement de l'enseignement de la gestion commerciale..	495.000

695.000 F.

L'utilisation de ces fonds a été assurée compte tenu des avis formulés par le Comité technique de la formation professionnelle, du perfectionnement et de la promotion sociale des commerçants, créé auprès de la Direction des Affaires commerciales. Cet organisme, constitué de représentants des Chambres de commerce, des professions et des syndicats d'employés, a été associé à toutes les décisions prises à l'égard de la politique d'assistance technique et d'enseignement commercial.

1° *Assistance technique au commerce.*

On peut ranger sous ce titre trois catégories d'actions :

a) *Formation d'assistants techniques du commerce.*

Elle est dispensée par le Centre de formation des assistants techniques du commerce et consultants commerciaux créé à cette fin en 1961. Le Centre remplit une double mission :

- formation, chaque année, d'une promotion de 35 à 40 assistants techniques du commerce ;
- perfectionnement permanent des promotions antérieures.

A la fin de l'année 1964, 175 assistants auront été effectivement formés et mis à la disposition de l'économie commerciale.

b) *Vulgarisation des techniques modernes de commercialisation.*

Il s'agit de mettre à la disposition des commerçants, dans le cadre de la politique d'assistance technique, un certain nombre de moyens destinés à leur permettre d'être mieux informés de l'évolution des techniques et des méthodes de gestion commerciale, d'une part, des structures de notre organisation de distribution, d'autre part. Ces informations leur sont dispensées selon des formes multiples : conférences, journées d'information, séminaires d'études, presse spécialisée, etc. Les organismes suivants concourent à la mise en œuvre de ce programme :

— *Le Service interconsulaire du commerce et de la distribution* : cet organisme, qui fonctionne auprès de l'Assemblée des présidents de Chambres de commerce, a reçu en 1964 un crédit de 110.000 F qui lui a permis :

- de mettre en œuvre et de développer un programme de journées d'information et cycles de conférences destiné à encourager la modernisation chez les commerçants ;
- de diffuser largement les méthodes modernes de gestion et d'organisation des entreprises commerciales.

— *Le Centre d'études du commerce* : cet organisme a notamment pour objet :

- d'organiser un service de documentation, largement ouvert à tous les commerçants, industriels, chercheurs, étudiants, etc. ;
- de procéder à la mise à jour permanente d'un fichier central des centres commerciaux ;
- d'éditer des brochures techniques mises à la disposition des commerçants ;
- d'intensifier son programme de sessions d'information et de perfectionnement des commerçants, à Paris et en province, en étroite liaison avec les assistants techniques du commerce.

— *L'Institut français du libre service* met en œuvre les actions suivantes :

- recensement permanent des magasins en libre service ;
- organisation de journées d'information et d'études ;
- service de renseignements aux professionnels ;
- édition d'un guide pratique du libre service, etc.

— *L'Association française de recherches et études statistiques commerciales* : une subvention de 50.000 F a été mise à la disposition de cet organisme pour lui permettre de poursuivre une enquête susceptible de fournir à des commerçants désireux de s'établir ou de se reconvertir des renseignements sur les activités en progrès ou en régression et de déceler les secteurs où les concentrations apparaissent les plus souhaitables. Une investigation de ce genre est destinée également à mettre en évidence les zones commerciales en expansion ou en déclin et les régions en développement ou en sous-développement. Enfin, des études spéciales, monographies ou notes particulières, représentant l'exploitation des archives, soit pour une fonction commerciale, soit pour une forme d'entreprise permettent dans le cadre d'une politique d'assistance technique d'améliorer les moyens d'orientation des commerçants en place ou de ceux qui se destinent au métier de commerçant.

c) *Aide aux centres de productivité commerciale.*

La politique menée en matière d'assistance technique au commerce comporte une troisième catégorie d'actions qui concerne l'aide à des organismes constitués sur l'initiative de dirigeants pro-

fessionnels, en vue d'accroître la productivité des établissements commerciaux. Leurs initiateurs se proposent de permettre à des commerçants déjà en place d'améliorer leurs connaissances en matière de méthodes modernes de gestion d'entreprises, en leur donnant l'occasion de participer à des sessions de formation de durée variable. En fait, il s'agit dans la plupart des cas de véritables programmes de productivité.

2° *Enseignement commercial.*

L'organisation actuelle de notre enseignement réserve une place restreinte à la formation commerciale. Dans le cadre d'une politique générale de modernisation du commerce et pour remédier à cette lacune, les actions suivantes sont conduites :

a) *Création d'écoles spécialisées.*

Il s'agit d'encourager la création, auprès d'un certain nombre de Chambres de commerce, d'établissements d'un type nouveau, destinés à répondre à des besoins précis de perfectionnement exprimés par les professionnels. Ces écoles spécialisées s'adressent à un public particulier, qui n'est pas le public scolaire habituel, mais qui est constitué par des jeunes gens pourvus d'une bonne formation générale (le niveau moyen est celui du baccalauréat, première partie) et d'une expérience professionnelle d'une durée minimum d'un an. L'objet de ces établissements consiste à fournir aux jeunes commerçants les moyens de se perfectionner dans l'étude des méthodes nouvelles de gestion et d'organisation commerciales, et à fournir en même temps aux entreprises des possibilités, jusqu'à présent inexistantes, de former leur personnel d'encadrement.

Sept écoles de ce genre fonctionnent actuellement :

- à Colmar : Ecole du commerce de détail textile ;
- à Strasbourg et à Rouen : Ecoles des commerces de l'alimentation ;
- à Nantes : Ecole des commerces de détail (petits multiples) ;
- à Clermont-Ferrand : Ecole interprofessionnelle des commerces de détail ;
- à Metz : Centre de promotion des commerces de la quincaillerie et de l'équipement du foyer ;
- à Avignon : Ecole des commerces des fruits et légumes.

Deux autres vont ouvrir leurs portes en octobre 1964 :

- à Marseille : Ecole française des grandes surfaces de vente ;
- à Belfort : Institut de promotion supérieure des commerces de gros.

D'autres initiatives sont prévues en 1964 et 1965, notamment :

- à Roubaix : commerce de détail textile ;
- à Toulouse : gestion générale des commerces de gros.

Un certain nombre d'autres projets sont actuellement en cours d'étude.

La Direction des Affaires commerciales participe au lancement de ces expériences, en accordant dans chaque cas une subvention de « démarrage » de l'ordre de 50.000 F en moyenne.

b) *Développement de l'enseignement de la gestion commerciale.*

Ce second type d'actions concerne :

- *l'information et le perfectionnement des maîtres de l'enseignement technique commercial.* Une aide permanente est apportée à la section « Commerce » du Centre de recherches de productivité de l'enseignement technique. Créé en 1955 auprès du Ministère de l'Education nationale, cet organisme est destiné à permettre au personnel enseignant de s'informer des méthodes nouvelles de gestion des entreprises commerciales, par l'organisation de sessions, conférences, journées d'information, stages dans les entreprises séminaires, etc.
- *la création d'un enseignement commercial supérieur.* Les programmes d'enseignement supérieur d'administration des entreprises ont été conçus jusqu'à présent en fonction des besoins particuliers des entreprises industrielles, et non de ceux des entreprises commerciales. Il est apparu ainsi nécessaire de créer, sous sa forme spécifique, un enseignement nouveau de la gestion et de l'administration des entreprises commerciales. Dès 1962-1963, quatre Instituts d'administration des entreprises (Paris, Aix-Marseille, Bordeaux et Rennes) se sont déclarés disposés à participer à l'élaboration de ce programme et à introduire l'enseignement à titre expérimental dans l'organisation de leurs études. Ils ont ainsi constitué, avec l'appui financier de la Direction des Affaires commerciales, des « sections spécialisées » dans l'enseigne-

ment des méthodes de gestion commerciale, dont la mission est triple : formation des étudiants, perfectionnement des cadres et dirigeants en fonctions, recherches sur les problèmes posés par la gestion des entreprises commerciales. Signalons, par ailleurs, que trois de ces instituts ont poursuivi en 1964, dans le cadre de leur programme de développement de l'enseignement de la gestion commerciale, des recherches et enquêtes qu'il a paru opportun de résumer ci-dessous. Il s'agit des Instituts :

— d'Aix-Marseille, dont le programme pour 1964 comportait :

- une étude sur les rayons concédés et les problèmes posés par la cogestion d'une grande surface de vente ;
- une recherche sur les coûts et les techniques de contrôle budgétaire dans les entreprises de distribution ;
- une étude du comportement spatial du consommateur et de son influence sur la gestion d'une grande surface de distribution.

— de Bordeaux, qui a entrepris des recherches sur les points suivants :

- organisation de la distribution dans les villes touristiques ;
- commerce de gros et expansion de la production.

— de Rennes, dont les activités se sont développées dans les domaines suivants :

- étude sur les comptabilités commerciales ;
- étude des postes de travail dans le commerce de détail ;
- recherches sur les groupements de détaillants.

B. — PROJETS D'UTILISATION DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1965

Dans le cas de l'assistance technique au commerce et de l'enseignement commercial, l'année 1965 doit être considérée comme une année de transition. Elle se situe en effet à l'expiration de la période couverte par le IV^e Plan et au début de

celle qui sera couverte par le V^e Plan. Le Gouvernement a donc estimé opportun de ne pas modifier fondamentalement l'équilibre de l'utilisation des crédits destinés à encourager l'assistance technique au commerce et l'enseignement commercial, et d'en conserver les grandes lignes telles qu'elles ont été appliquées jusqu'ici.

1. — En matière d'assistance technique au commerce, il est prévu :

- d'organiser une nouvelle session de formation de 40 assistants techniques du commerce (ce qui doit porter leurs effectifs totaux à 210 environ en fin 1965) ;
- d'encourager l'activité du S. I. C. O. D. du Centre d'études du commerce, de l'Institut français du libre-service et de l'A. F. R. E. S. C. O. en vue de la réalisation de programmes dont l'inspiration se situera dans la ligne des programmes antérieurs ;
- d'aider enfin les centres professionnels ou interprofessionnels de productivité commerciale.

2. — En matière d'enseignement commercial, il est prévu :

- de créer deux écoles nouvelles de commerçants, l'une vraisemblablement à Roubaix pour les détaillants en textile, l'autre à Toulouse pour les commerces de gros ;
- de continuer l'aide apportée au C. E. R. P. E. T. pour la formation des professeurs d'enseignement technique à l'application des méthodes de gestion commerciale, et celle apportée à un certain nombre d'instituts d'administration des entreprises pour le développement, au niveau supérieur, d'un enseignement commercial spécifique.

DEUXIEME PARTIE

L'EXPANSION ECONOMIQUE EXTERIEURE

I. — La situation du commerce extérieur.

Dans le cadre libéral qui est maintenant celui de la plus grande part du commerce extérieur français, il n'est pas facile de fixer avec précision les perspectives d'évolution. Trop de facteurs, internes et externes, se conjuguent en effet pour les déterminer.

Toutefois, le rappel des résultats enregistrés au cours des deux dernières années, et de ceux déjà acquis en 1964, devrait aider à en tracer les lignes générales.

A. — L'ÉVOLUTION RÉCENTE DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Lorsque cette note a été rédigée, les résultats du commerce extérieur n'étaient connus que pour les huit premiers mois de 1964.

En outre, les résultats du mois d'août étaient encore provisoires (1).

Compte tenu du caractère peu significatif de l'évolution enregistrée chaque année au cours du mois d'août, les comparaisons d'une année à l'autre, pour atteindre un degré satisfaisant de précision et intéresser des périodes homogènes et représentatives, doivent être limitées au premier semestre.

Les résultats des huit premiers mois seront donc tout d'abord présentés, mais l'analyse de l'évolution sera surtout fondée sur les échanges du premier semestre.

(1) Il est rappelé que les résultats globaux et provisoires (importations et exportations zone franc et pays étrangers) de chaque mois sont connus, dans les sept premiers jours du mois suivant, mais ne peuvent être immédiatement vérifiés et ventilés par origines, destinations et produits.

1. — Les huit premiers mois de 1964.

Toutes zones :

Importations : 33.094 millions de francs (8 mois 1964/8 mois 1963 : + 19 %).

Exportations : 28.798 millions de francs (8 mois 1964/8 mois 1963 : + 11 %).

Solde : — 4.296 millions de francs (8 mois 1963 : — 1.900 millions de francs).

Pourcentage de couverture : 87 (8 mois 1963 : 93).

PAYS ETRANGERS	ZONE FRANC
<i>Importations</i> : 27.501 millions de francs (8 mois 1964/8 mois 1963 : + 21 %).	<i>Importations</i> : 5.593 millions de francs (8 mois 1964/8 mois 1963 : + 8 %).
<i>Exportations</i> : 23.732 millions de francs (8 mois 1964/8 mois 1963 : + 14 %).	<i>Exportations</i> : 5.066 millions de francs (8 mois 1964/8 mois 1963 : — 0,5 %).
<i>Solde</i> : — 3.769 millions de francs (8 mois 1963 : — 1.832 millions de francs).	<i>Solde</i> : — 527 millions de francs (8 mois 1963 : — 68 millions de francs).
<i>Pourcentage de couverture</i> : 86 (8 mois 1963 : 92).	<i>Pourcentage de couverture</i> : 91 (8 mois 1963 : 99).

Ils peuvent être rapprochés des résultats des années antérieures.

Résultats généraux (toutes destinations et origines).

	1962	1963
	(En millions de francs.)	
<i>Importations</i>	37.135	43.099
<i>Exportations</i>	36.356	39.916
<i>Soldes</i>	— 779	— 3.183
<i>Couvertures</i>	98	93

Echanges avec les pays de la zone franc.

	1962	1963
	(En millions de francs.)	
Importations	708	7.563
Exportations	7.306	7.621
Soldes	— 402	+ 58
Couvertures	95	101

Echanges avec les pays n'appartenant pas à la zone franc.

	1962	1963
	(En millions de francs.)	
Importations	29.427	35.536
Exportations	29.050	32.295
Soldes	— 377	— 3.241
Couvertures	99	91

2. — Le premier semestre 1964.

Toutes zones :

Importations : 25.953 millions de francs.

Exportations : 22.341 millions de francs.

Solde : — 3.612 millions de francs.

Pourcentage de couverture : 86.

Ces chiffres peuvent être rapprochés de ceux des premiers semestres des années précédentes (en millions de francs) :

	Premier semestre 1962	Premier semestre 1963	Premier semestre 1964
Importations	18.102	21.326	25.953
Exportations	18.246	19.715	22.341
Soldes	+ 144	— 1.611	— 3.612
Couvertures	101 %	92 %	86 %

Cette comparaison fait apparaître les caractéristiques générales de l'évolution récente des échanges :

— l'augmentation rapide du commerce extérieur, avec même une tendance à l'accélération de ce mouvement.

Total importations + exportations (toutes zones).

	1960	1961	1962	1963	1 ^{er} sem. 1963	2 ^e sem. 1963	1 ^{er} sem. 1964
	1959	1960	1961	1962	1 ^{er} sem. 1962	2 ^e sem. 1962	1 ^{er} sem. 1963
Indice global....	123	106	106	114	113	116	118

— un certain décalage entre la progression des importations et celle des exportations, bien que celle-ci reste très remarquable.

Toutes zones.

	1960	1961	1962	1963	1 ^{er} sem. 1963	2 ^e sem. 1963	1 ^{er} sem. 1964
	1959	1960	1961	1962	1 ^{er} sem. 1962	2 ^e sem. 1962	1 ^{er} sem. 1963
Indice importation.	123	106	110	118,5	118	119	122
Indice exportation.	122	105	102	110	107	112	113

— en conséquence, une baisse du pourcentage exprimant la couverture des importations par les exportations :

Toutes zones.

	1959	1960	1961	1962	1963	1 ^{er} sem. 1963	2 ^e sem. 1963	1 ^{er} sem. 1964
	Pourcentage de couverture	110	109	108	100	93	93	93

Il faut toutefois faire les remarques suivantes :

— le premier semestre 1963 ne constitue pas, pour sa comparaison avec le premier semestre 1964, une période homogène. Les échanges du premier trimestre 1963 ont en effet été affectés par les grèves et des conditions climatiques exceptionnellement

rigoureuses. Le développement relatif de ceux-ci au premier trimestre 1964, par rapport à cette référence anormalement faible, est donc artificiellement gonflé. Le rapprochement des deuxièmes trimestres 1963 et 1964 paraît en revanche plus significatif, sous la réserve toutefois qu'un certain « rattrapage » peut avoir accru les échanges en 1963, d'une part, et que le nombre des jours fériés a été plus élevé en 1964, ce qui tend à réduire quelque peu les taux de progression entre les deux périodes.

- les échanges avec la zone franc, pour lesquels l'influence des événements politiques et des modifications de structure qui affectent l'évolution de cette zone est souvent déterminante, doivent être isolés de l'ensemble du commerce extérieur français.

Par rapport à l'évolution de celui-ci, ils se caractérisent par une progression plus lente des échanges :

	Premier semestre 1963-1962.	Premier semestre 1964-1963.
Indice importation.....	105	110
Indice exportation.....	104	101

- malgré le recul du pourcentage de couverture des importations par les exportations vers les pays n'appartenant pas à la zone franc, la balance des paiements est restée, au premier semestre 1964, très largement créditrice.

B. — LES PERSPECTIVES

Elles concernent le mouvement des échanges et leur équilibre.

a) *L'expansion des échanges :*

La progression des échanges, qui a caractérisé l'évolution du commerce extérieur au cours des dernières années, en marque aussi les perspectives. L'augmentation de la valeur des échanges de marchandises devrait continuer sous l'influence de la concurrence étrangère aussi bien que sous la poussée de la demande et de la production intérieures.

Seul le rythme de cette progression pourrait se trouver modifié et ralenti.

b) *L'équilibre des échanges :*

Malgré le développement des ventes vers les marchés extérieurs, la progression plus importante des importations a affecté l'équilibre de la balance commerciale. De nombreux facteurs, d'ordre interne et externe, y ont contribué et quelques-uns n'ont sans doute pas encore épuisé leurs effets.

Il n'est peut-être pas toutefois déraisonnable de penser que le rapport entre les importations et les exportations se stabilisera au niveau actuel, sinon même éventuellement amélioré.

Cet objectif ne pourra toutefois être atteint que si plusieurs conditions se trouvent réalisées, parmi lesquelles il importe de citer :

- la stabilité des prix intérieurs. La politique de stabilisation des prix, à laquelle le développement des importations, dans de nombreux secteurs, a apporté une aide efficace, doit assurer le maintien du caractère compétitif des prix français sur les marchés extérieurs ;
- l'adaptation des entreprises françaises à une concurrence internationale qui ne cessera de devenir plus vive. Les efforts qui doivent être encore accomplis concernent aussi bien les dimensions des entreprises que l'originalité de leurs techniques et le développement de leurs réseaux commerciaux et de leurs activités de prospection.

*

* *

Il n'en reste pas moins que la situation actuelle du commerce extérieur est assez délicate et que le Gouvernement se doit de faire preuve dans ce domaine de la plus grande vigilance s'il veut éviter d'avoir à faire face dans l'avenir aux plus graves difficultés.

II. — Subventions pour l'expansion économique à l'étranger.

(Chapitre 44-84.)

Un crédit de 22.067.230 F est demandé pour 1965 en augmentation de 723.000 F sur celui de l'année précédente.

La décomposition de ce crédit est la suivante :

	1964	1965	DIFFERENCE
Bureau international des tarifs douaniers de Bruxelles.....	42.900	85.900	+ 43.000
Bureau international des expositions..	7.250	27.250	+ 20.000
Foires à l'étranger.....	5.900.000	5.900.000	»
Organismes d'expansion économique à l'étranger	724.000	724.000	»
Centre national du commerce extérieur.	14.127.680	15.087.680	+ 960.000
Soutien en faveur de l'exportation, aux expositions et salons spécialisés organisés en France.....	542.400	242.400	— 300.000
Totaux.....	21.344.230	22.067.230	+ 723.000

La majoration des dotations prévues pour le Bureau international des tarifs douaniers de Bruxelles et le Bureau international des expositions ne fait que traduire l'augmentation des cotisations de la France à ces organismes.

En contrepartie, on constate la suppression du crédit exceptionnel de 300.000 F qui avait été ouvert l'année dernière pour faire face aux frais d'invitation de personnalités étrangères à la deuxième quinzaine technique de Paris.

A. — LES FOIRES A L'ÉTRANGER

Le projet de programme 1965 du Comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger est caractérisé par une place plus grande réservée aux Salons spécialisés et aux Semaines commerciales et par une réduction sensible des participations aux

Foires internationales générales. Il ne comporte aucune Exposition nationale française, l'accent étant mis sur les présentations de secteurs professionnels sélectionnés.

Ce programme n'est pas encore définitivement arrêté. Dans son état actuel, et sur le plan de la répartition géographique, il se présente comme suit :

Europe occidentale :

Dans les pays du Marché commun, l'action du Comité porterait sur la Foire de Gand, où une présence paraît souhaitable pour soutenir les éléments francophiles de la Flandre belge, à celle d'Utrecht, où notre participation serait consacrée aux matériels pour la construction et la manutention, deux salons spécialisés d'Amsterdam-Horecava (équipement pour hôtels et collectivités) et Hisva (sports, nautisme et camping), la Foire de l'artisanat de Munich, le Salon du vêtement féminin de Dusseldorf et la Semaine française de Sarrebruck.

Notre participation à la Foire de Salonique est également prévue.

En Suisse, on envisage de poursuivre l'effort entrepris l'an passé par l'organisation de Semaines françaises dans les villes alémaniques de Bâle, Berne, Soleure, Olten, Schaffouse et Saint-Gall, et par une participation au Salon de l'électronique de Bâle.

D'autre part, il est envisagé d'aborder le marché britannique, trop négligé au cours des dernières années, par le canal de salons spécialisés de Londres (quincaillerie, emballage, arts ménagers, artisanat et cadeaux, équipement mécanique et électrique).

Enfin, l'action engagée en Scandinavie avec le Centre permanent d'expositions tournantes « Ile-de-France de Stockholm » serait poursuivie et complétée par la création d'un centre analogue à Oslo.

Europe de l'Est :

Les participations françaises se limiteraient en 1965 au très important Salon de la chimie dans l'agriculture et l'industrie à Moscou et à la Foire internationale de Budapest.

Afrique :

Le Comité serait présent aux deux extrémités de l'Afrique, d'une part, au Rand Easter Show de Johannesburg ainsi qu'à la

Foire de N'Dola, en Rhodésie du Nord, pays qui vient d'accéder à l'indépendance et où des débouchés intéressants s'ouvrent à nos biens d'équipement, d'autre part, à la Foire internationale de Tripoli.

Amérique :

En vue de la prospection du marché des Etats-Unis, un programme de Semaines commerciales est prévu à Los Angeles, Philadelphie, Boston, Rochester, Cleveland, Minneapolis, Denver ainsi que la participation à six salons américains spécialisés (articles de sports, nautisme, jouets, chasse, matériel photographique, équipement pour industrie chimique, verrerie et cristallerie).

Au Canada, le Comité serait associé à la préparation de la section française de l'Exposition universelle de Montréal de 1967, il serait également présent à la Foire d'Edmonton (Alberta) et dans treize salons spécialisés de Québec et de l'Ontario.

A Mexico, une présentation de matériels mécaniques et électriques est prévue.

Enfin, au Guatemala, une semaine commerciale constituerait une première tentative sérieuse de promotion de nos biens de consommation en Amérique centrale.

Asie :

A Beyrouth, plaque tournante du Moyen-Orient, une exposition « Science et Médecine françaises » doit présenter aux praticiens, savants, universitaires et étudiants du Liban et des pays voisins, les techniques et matériels français les plus modernes dans les domaines de la médecine, de la chirurgie, de la recherche scientifique et des laboratoires.

Dans le Sud-Est asiatique des Semaines françaises sont envisagées à Kuala-Lumpur et Singapour, les deux principaux centres commerciaux de la nouvelle fédération de Malaysia.

En Extrême-Orient, enfin, une section française de biens de consommation serait réalisée dans le cadre de la Foire internationale de Tokio et une présentation de matériels mécaniques et électriques serait organisée à Pékin à la fin de l'année, prélude à une éventuelle exposition française qui pourrait se tenir en Chine populaire en 1966.

B. — LE CENTRE NATIONAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Rappelons que le Centre national du Commerce extérieur a été défini comme étant « le lieu de rencontre entre l'administration qui définit la politique commerciale et les entreprises qui réalisent les exportations ».

En pratique, le Centre national du Commerce extérieur a deux missions :

— la première, qui est du reste la principale, consiste à informer les exportateurs sur les représentations françaises et étrangères du commerce extérieur, sur les débouchés, sur les possibilités d'affaires et, enfin, sur les meilleures méthodes commerciales à suivre pour développer nos exportations sur les divers marchés ;

— la seconde à organiser ou susciter la propagande à l'étranger en faveur de nos productions et de nos techniques.

Il a, en outre, été chargé depuis 1963 d'orienter l'action du Comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger, ainsi que celle de certains organismes d'expansion économique : les Comités Franc Dollar, Franc Sterling et Franc Europe de l'Est, ainsi que les chambres de commerce françaises à l'étranger.

Ces comités sont des associations financées conjointement à parts égales par le Conseil national du patronat français et par l'administration. Ils ont pour mission de favoriser notre expansion commerciale dans les zones de leur compétence par des actions de propagande et de prospection coordonnées avec l'activité du Centre national du Commerce extérieur et de nos postes commerciaux.

1° *Organisation et activité* *du Centre national du Commerce extérieur en 1964*

(huit premiers mois).

a) *Le service d'information et de propagande économique :*

Le service d'information et de propagande économique, en liaison avec les organisations professionnelles, de nombreuses entreprises privées et divers ministères, exerce, à destination des pays étrangers, ou de la France, un ensemble d'activités d'information et de propagande.

Propagande à l'étranger. — Les éléments de cette propagande ont été les suivants :

- *Edition d'un bulletin d'information technique.* — Ce bulletin comporte actuellement cinq éditions (française, anglaise, allemande, espagnole et arabe) et tire mensuellement à plus de 30.000 exemplaires. Il a pour but de présenter à un public étranger, sélectionné par les Conseillers commerciaux, les matériels et les techniques de conception française ayant un caractère de nouveauté et d'originalité.
- *Etablissement de fiches analytiques de la presse technique française.* — Ces fiches comportent des analyses des principaux articles techniques parus dans la presse spécialisée française. Six numéros paraîtront en 1964 en français, anglais, espagnol et portugais. Le tirage global pour chaque numéro est d'environ 8.000 exemplaires. Elles sont envoyées aux associations d'ingénieurs, centres de recherches, etc.
- *Publication d'articles techniques.* — Chaque mois, plusieurs articles extraits de la presse spécialisée et accompagnés de photographies et de croquis sont adressés, après traduction, à une cinquantaine de postes à l'étranger pour reproduction dans la presse locale spécialisée.
- *Diffusion des revues techniques et de catalogues syndicaux.* — En 1964 comme au cours des dernières années, le C. N. C. E. a souscrit environ 4.000 abonnements à des revues techniques à l'intention de spécialistes étrangers sélectionnés par les postes de l'expansion économique.

Pendant les premiers mois de 1964, le Centre a participé à la réalisation et à la diffusion d'un nouveau catalogue syndical multilingue.

Enfin, le Centre a apporté son concours pour l'organisation de conférences techniques à Manille, Casablanca, Helsinki, Budapest et Moscou.

D'autre part, dans le domaine du cinéma et de la télévision, au cours des huit premiers mois de l'année 1964, le Centre a diffusé deux numéros du magazine en couleur du C. N. C. E., intitulé « Economie et techniques françaises ». Chacun de ces numéros a été diffusé par soixante-dix-huit postes de l'Expansion économique.

Ces films sont utilisés dans douze pays dans les salles de cinéma et dans vingt pays par les stations de télévision.

De plus, huit sujets d'actualité économique ou technique ont été réalisés et insérés dans l'édition étrangère du journal filmé « Les Actualités françaises ».

En outre, le Centre a contribué à la réalisation de courts métrages produits à l'initiative d'entreprises privées, de grands services publics et des syndicats professionnels.

— *Présentation de collections photographiques itinérantes.* —

En 1964, dix collections photographiques itinérantes consacrées à des secteurs d'activité divers de la vie économique française ont été et seront préparées et présentées.

— *Réception de missions étrangères en France.* — Le Centre,

sur la suggestion de nos postes de l'Expansion économique à l'étranger ou à la demande des professionnels français, examine, prépare et organise les conditions matérielles de la venue, en qualité d'invités officiels, de personnalités et de techniciens remplissant dans leur pays des fonctions importantes. Au cours des huit premiers mois de 1964, 203 missions étrangères représentant 1.450 personnes ont été reçues dont 17 missions agricoles groupant 278 personnes.

— *Organisation des foires, expositions et semaines commerciales à l'étranger.* — Au cours des huit premiers mois de 1964,

le C. N. C. E. et le Comité des foires ont collaboré à la réalisation du programme annuel des participations officielles aux foires et à la préparation de celui de 1965 (cf. note sur la réalisation du programme des foires en 1964).

Le programme de 1964 comporte les manifestations ci-après, dans lesquelles le C. N. C. E. a organisé ou organisera un bureau d'information :

— pour les huit premiers mois de l'année. — Douze foires à l'étranger : Johannesburg, Hanovre, Leipzig, Sarrebruck, Barcelone, Budapest, Tel Aviv, Milan, Osaka, Casablanca, Belgrade, Lisbonne ; une exposition nationale à Manille.

— pour les quatre derniers mois de l'année. — dix foires à l'étranger : Plovdiv, San Francisco, Helsinki, Salonique, Bari, Beyrouth, Brno, Tunis, Zagreb, Damas, Alger ; une exposition française à Madrid.

Douze semaines commerciales sont inscrites au programme de 1964. Au cours des huit premiers mois, trois manifestations se sont déroulées en Allemagne (Berlin, Osnabrück et dans plusieurs villes de Sarre), deux autres ont eu lieu dans le Sud-Est asiatique : Hong-Kong et Manille. Cette dernière s'est située dans le prolongement de l'Exposition française.

Sept autres semaines commerciales doivent avoir lieu au cours de l'automne 1964, cinq aux Etats-Unis (Saint-Louis, Wichita, Kansas-City, Madison et Springfield), une en Suède (Göteborg) et une en Suisse (Berne).

Propagande en France. — Le Centre a pour mission de réunir, de commenter et de diffuser les textes réglementaires relatifs à l'exportation et de répercuter sur le public exportateur toutes les informations concernant les possibilités de débouchés à l'étranger. Il publie à cet effet un organe bi-hebdomadaire.

Par ailleurs, le Centre diffuse à la presse économique et technique ainsi qu'aux fédérations et syndicats professionnels des informations en provenance des postes de l'expansion économique et organise des conférences de presse ou d'information plus générale.

b) *Le Service d'étude des débouchés :*

Ce Service est chargé de toutes les études de marchés industrielles et agricoles. Les programmes d'études établis après consultation des organisations professionnelles et des postes commerciaux à l'étranger sont en général réalisés par des agents du Centre, éventuellement secondés par des professionnels.

Le Service d'étude des débouchés a, au cours des huit premiers mois de 1964, publié ou entrepris :

- onze études de marché pour les produits industriels ;
- huit études de secteurs industriels ;
- trente études de marchés agricoles ;
- dix études générales de marchés nationaux.

Six missions agricoles ont été organisées : quatre en Europe (Suisse, Allemagne, Danemark et Italie), une en Australie et une aux Etats-Unis.

Neuf missions industrielles ont été envoyées en U. R. S. S., au Canada, en Chine, au Japon (trois), en République Arabe Unie et au Nigeria (deux).

En outre, deux missions interprofessionnelles comprenant des représentants de l'Administration ont eu lieu, l'une en Inde, l'autre en U. R. S. S., afin d'étudier les moyens d'améliorer les échanges avec ces pays.

Quarante-huit études ont, en outre, été confiées à des stagiaires placés par le Centre auprès des postes de l'expansion économique à l'étranger.

Enfin, le Service d'étude des débouchés a entrepris, avec la collaboration de la Direction générale des Douanes, une analyse statistique du commerce mondial.

c) Le Service des renseignements commerciaux :

Ce Service comprend sept bureaux géographiques, le bureau des grands travaux à l'étranger, des adjudications et de l'engineering, un bureau d'information sur les transports. En outre, un bureau est chargé de la formation professionnelle (organisation des cours de l'Institut de commerce international en particulier), du conseil aux entreprises désireuses de se constituer en groupements d'exportateurs ou sociétés conventionnées, de la sélection des oscar à l'exportation.

Les bureaux géographiques ont, au cours des huit premiers mois de 1964, publié quarante-sept fiches d'information commerciale par pays, dans lesquelles sont condensés les renseignements nécessaires sur l'économie des marchés. Dix-huit notices géographiques fournissant toutes les informations nécessaires à la présentation des offres aux maisons étrangères ont également été établies. Ces bureaux géographiques sont essentiellement chargés d'assurer la liaison avec les postes de l'expansion économique à l'étranger, d'informer les exportateurs français sur les débouchés offerts à notre production industrielle et de rechercher les producteurs français les plus qualifiés pour répondre aux demandes reçues de l'étranger.

d) Le Service des produits agricoles :

Ce service assume en matière de produits agricoles et alimentaires un rôle d'information et de conseil tant auprès des profes-

sionnels : exportateurs et producteurs, qu'auprès d'un certain nombre de services administratifs. Il assume la diffusion de sept bulletins :

- Marché européen des fruits et légumes (hebdomadaire) ;
- Marché mondial des viandes et dérivés (mensuel) ;
- Marché mondial des produits laitiers (mensuel) ;
- Marché mondial des vins et spiritueux (mensuel) ;
- Marché mondial des conserves de fruits et légumes (mensuel) ;
- Marché mondial des produits surgelés (mensuel) ;
- Marché mondial des produits avicoles (mensuel).

En outre, ce service public diffuse des bulletins d'information sur le marché des fleurs et feuillages et des pommes de terre.

Ce service a également publié environ 200 notes documentaires au cours des huit premiers mois de 1964.

Le Service agricole a la responsabilité d'un certain nombre de tâches de liaison, de propagande, d'information et de gestion administrative. Il participe aux travaux des services ou organismes suivants : Ministère de l'Agriculture, Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, collaboration à l'organisation de journées d'études ou de colloques (huit entre le 1^{er} janvier et le 31 août 1964) consacrés à l'exportation d'un produit déterminé ou de la production agricole d'une région, élaboration et exécution avec la Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires du programme de propagande agricole soumis aux Comités du F. O. R. M. A. et au Ministère de l'Agriculture, gestion comptable et commerciale du label d'exportation. Cette action a pris une importance prépondérante avec l'application du règlement communautaire sur le commerce des fruits et légumes frais.

e) *Le Service des réglementations administratives :*

Le domaine dont s'occupe ce service couvre :

- la réglementation française du commerce extérieur tant à l'importation qu'à l'exportation et les procédures de règlement, de crédit et de garanties au commerce extérieur ;
- les réglementations applicables dans les pays et territoires de la zone franc et dans les pays étrangers ;
- les accords bilatéraux et multilatéraux qui régissent les relations financières, commerciales et douanières entre la France et les pays étrangers.

Les activités du service se répartissent en trois catégories principales :

1. Dépouillement et étude des textes réglementaires, mise à jour des dossiers et des ouvrages.

2. Fourniture de renseignements cas par cas aux entreprises, organisations professionnelles, banques, transitaires et autres auxiliaires du commerce extérieur, ainsi qu'aux délégations régionales du C. N. C. E.

3. Publication de recueils de documentation et de notices — information du public par la voie du M. O. C. I.

L'activité de ce service ne consiste pas seulement à diffuser des informations « au jour le jour » en fonction de l'actualité, mais aussi à établir et à publier soit des codifications lorsque le besoin s'en fait sentir, soit des notes de synthèse sur des questions pratiques ou qui appellent des explications.

Action régionale :

Le Centre dispose, en province, de 40 délégations régionales placées au sein des Chambres de commerce. Ces délégations ont pour mission :

- de répondre aux demandes des exportateurs locaux ;
- de prospector les producteurs de la région ;
- d'assurer la diffusion des renseignements.
- de provoquer des missions d'information.

Au cours de l'année 1964 l'accent a été mis sur une plus grande participation des délégations régionales aux actions de promotion menées par les services centraux. C'est ainsi que la prospection des exposants pour certaines foires et des participants aux semaines commerciales a été confiée à certaines délégations régionales.

f) *Le Service des documentations :*

Depuis le mois de mai 1964 ont été regroupés au sein de ce service qui a un caractère expérimental les unités suivantes :

- fichier central des exportateurs ;
- fichier étranger (renseignements de notoriété) ;
- carte des exportateurs ;
- bureau juridique ;
- bureau de la documentation centrale.

2° *Activité du Centre du Commerce extérieur en 1965.*

Le budget des actions techniques est reconduit d'une année sur l'autre. En conséquence, les actions menées en 1964 seront poursuivies en 1965 et améliorées, dans la limite des crédits disponibles, par certaines modifications, actuellement à l'étude, dans la structure des services.

Pour répondre aux vœux des professionnels, le Service d'étude des débouchés doit être orienté à la fois vers une spécialisation accrue des cellules qui le composent et partant vers un rapprochement systématique de chacune d'entre elles avec la ou les branches professionnelles de sa compétence. Il ne s'agit pas du reste, étant donné les moyens disponibles, de juxtaposer au découpage géographique déjà existant un découpage « produits » de l'information diffusée par le Centre, mais plutôt de créer un organe d'animation des professions qui interviendrait soit à l'initiative des professionnels eux-mêmes, soit en exécution des décisions prises par l'Administration dans sa tâche de définition de la politique commerciale. Jusqu'ici, service d'information des exportateurs, le Service d'étude de débouchés tendra à devenir un service de promotion.

Par ailleurs, les études préparatoires à une éventuelle mécanisation des différents fichiers et de la documentation du C. N. C. E. entreprises en 1964 doivent être poursuivies et terminées en 1965. Les décisions de mécanisation partielle ou totale qui en résulteront auront une influence considérable, d'une part, sur la rapidité de la diffusion de l'information, condition essentielle de son utilisation, d'autre part sur l'efficacité des actions de promotion menées par le Centre national du Commerce extérieur et le Comité des Foires et des Manifestations économiques à l'étranger, dans la mesure où leur préparation pourra être à la fois plus rigoureuse et plus sélective.

L'amélioration de l'information collective sera entreprise sur deux fronts : celui du *Moniteur officiel du Commerce international* (M. O. C. I.) et celui de la télévision.

Des efforts ont déjà été faits au cours de l'année 1964 pour améliorer la présentation et le contenu de ce moniteur. Ils seront poursuivis en 1965 en même temps que sera recherchée une extension de la clientèle de cette publication qui doit devenir l'un des

premiers supports de l'information collective diffusée par le C. N. C. E. Des négociations avec l'O. R. T. F. seront entreprises afin de lancer sur nos antennes nationales une série d'émissions télévisées dont le but sera de sensibiliser l'opinion publique française aux problèmes de l'exportation.

Enfin, il convient de préciser que le Centre est le maître-d'œuvre de l'élaboration du programme annuel des foires et des manifestations économiques à l'étranger qu'il rapporte devant la Commission interministérielle.

3° Les crédits demandés pour 1965.

Le montant des crédits supplémentaires demandés pour 1965 s'élève à 960.000 F.

Cette somme correspond à l'augmentation des salaires, aux frais d'acquisition de mobilier, de matériel et de ravalement de l'immeuble ainsi qu'à l'extension de l'installation téléphonique.

a) Augmentation des salaires : 530.000 F se ventilant de la façon suivante :

Pour 1963 :

— augmentation d'octobre pour trois mois..... 7.697 F.

Pour 1964 :

— extension en année pleine de l'augmentation d'octobre 1963 33.538 F.

— augmentation du 1^{er} avril 1964..... 104.400 F.

— augmentation prévue pour le 1^{er} octobre 1964 pour trois mois..... 27.500 F.

Pour 1965 :

— extension en année pleine des augmentations du 1^{er} octobre 1963 et du 1^{er} avril 1964..... 246.000 F.

— extension en année pleine de l'augmentation prévue pour le 1^{er} octobre..... 110.000 F.

b) Acquisition de mobilier et de matériel.... 80.000 F.

Mobilier :

- l'effort entrepris au cours des années passées pour rénover et compléter le mobilier existant doit être poursuivi et les nouvelles unités de travail installées au Centre doivent être pourvues du matériel nécessaire ;
- enfin, il faudra pourvoir à l'équipement des bureaux créés dans la surélévation.

La dépense d'ensemble est estimée à 40.000 F.

Matériel :

- remplacement d'une machine qui est en fonctionnement à l'atelier d'impression depuis plus de dix ans..... 14.000 F.
- renouvellement d'une partie du parc des machines à écrire et acquisition de nouvelles machines... 26.000 F.

Ravalement de l'immeuble :

Ces travaux, légalement obligatoires, ont été retardés en attendant la surélévation, mais ils devront nécessairement être exécutés en 1965. Les crédits nécessaires ont été estimés à 250.000 F.

Extension de l'installation téléphonique :

L'installation actuelle est maintenant saturée. Son extension est indispensable non seulement pour permettre de compléter l'équipement des bureaux existants mais surtout pour pourvoir à celui des bureaux construits dans la surélévation.

Indépendamment de cette augmentation du nombre de postes, l'accroissement du rythme des communications téléphoniques, le transfert du Comité des foires dans l'immeuble du Centre, la création du Groupe d'études prospectives sur les Echanges internationaux et l'installation des services chargés du *Moniteur officiel* du commerce international rendent indispensable l'adjonction de nouvelles lignes téléphoniques. Le coût de cette extension a été estimé à 100.000 F.

**III. — Garanties de prix dont peuvent être assorties
les opérations d'exportation
et de prospection des marchés étrangers.**

(Chapitre 44-85.)

Les crédits prévus pour 1965 s'élèvent à 45 millions de francs, en augmentation, au titre des services votés, de 10 millions sur ceux votés l'année dernière.

Ce chapitre comporte deux lignes budgétaires : la garantie contre la hausse des prix intérieurs et l'assurance-prospection.

Les dépenses portées qui y sont imputées ne concernent que les liquidations intervenues au titre des garanties octroyées dans le cadre des procédures gérées par l'Etat, avant le deuxième semestre 1960 pour la « garantie de prix » et avant le 1^{er} janvier 1961 pour « l'assurance-prospection ». Ces procédures ont été transformées depuis ces dates en assurances dont la gestion est confiée à la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (C. O. F. A. C. E.). Les dépenses entraînées par les nouvelles polices d'assurance sont portées au budget des Charges communes (chap. 14-01).

Justification de l'augmentation des crédits.

L'augmentation de crédits demandée pour 1965 s'explique de la manière suivante :

La charge initialement prévue pour l'exercice 1964 se situait au niveau de 35 à 40 millions de francs environ. Elle s'est trouvée accrue, d'une part, à concurrence de 8 millions de francs, par le report de liquidations qui n'ont pu être opérées en 1963, d'autre part, à la suite de règlements anticipés de contrats d'exportation effectués, en 1964, par des acheteurs publics étrangers, ce qui a eu pour effet de rendre exigible la liquidation de garanties qui aurait dû normalement s'étaler sur les exercices à venir. Les liquidations concernant 1964 nécessiteront une dotation complémentaire.

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1965 représentent encore 45 millions de francs, soit 10 millions de francs de plus que

la dotation initiale allouée pour 1964, mais moins que les dépenses qui seront effectivement assumées au titre de cet exercice. Il faut remarquer, toutefois, que ces prévisions de dépenses ne tenant pas compte des reversements importants que les exportateurs effectueront pendant cette période au compte « Produits divers », la charge réelle du Trésor sera sensiblement inférieure. Par la suite, la charge du Trésor devrait décroître de plus en plus du fait de la réduction du nombre des liquidations puisque la délivrance des garanties de prix a cessé au début du deuxième semestre 1960.

IV. — Subvention à l'Institut international des classes moyennes.

(Chapitre 44-87.)

Il est proposé de porter de 7.000 F à 10.000 F la subvention versée chaque année à l'Institut international des classes moyennes.

Rappelons que l'Institut international des classes moyennes a été créé en 1903 et à son siège à Bruxelles. Cet organisme coordonne les études des instituts nationaux qui traitent des problèmes intéressant les classes moyennes (professions libérales, cadres, artisanat, exploitations familiales agricoles, petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales). Pour la France, un décret du 16 décembre 1950 a créé une Commission nationale technique des classes moyennes, présidée par le Ministre des Finances et des Affaires économiques. Cette Commission tient lieu d'institut national, en attendant la création de ce dernier.

Des subventions sont versées à l'Institut international par la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, le Grand-Duché de Luxembourg, les Pays-Bas.

L'augmentation de la subvention est motivée par les considérations suivantes.

Jusqu'à présent, la participation financière à l'Institut national des classes moyennes a été modeste.

Au cours des dernières années, l'activité de l'Institut s'est considérablement développée dans le domaine de l'étude et de la recherche. De plus, les tâches de l'Institut se sont encore accrues du fait qu'en liaison avec les services de la C. E. E. il étudie les problèmes — suscités par le traité de Rome — sociaux, juridiques, fiscaux et économiques propres à ses ressortissants : petit et moyen commerce, petite et moyenne industrie, artisanat, cadres, profes-

sions libérales, exploitation familiale agricole. La subvention de 10.000 F versée par la France à partir de 1965 participerait au rétablissement d'une situation quelque peu anormale pour notre pays, l'Institut international étant, d'une part, présidé depuis de longues années par un Français, d'autre part, la langue française est la seule langue utilisée dans les réunions et congrès internationaux de l'Institut ; enfin, la conception française des classes moyennes a été étendue non seulement aux cinq autres pays de l'Europe des Six, mais à l'Espagne, aux nouvelles Républiques d'Afrique noire et, tout récemment, à la Turquie (Congrès international des classes moyennes, en octobre 1964, à Istanbul, où la représentation française a joué un rôle prépondérant).

V. — La coopération technique.

(Chapitre 44-88.)

Les crédits prévus au présent chapitre s'élèvent à 150.000 F sans changement par rapport à 1964.

Rappelons que l'ensemble des crédits de coopération technique — crédits qui sont répartis entre le présent chapitre et le chapitre 42-26 du budget des Affaires étrangères « Coopération culturelle et technique avec l'étranger » — sont destinés à notre action de coopération technique dans tous les domaines techniques industriels et économiques, à l'égard des pays étrangers en voie de développement, à l'exception des Etats africains et malgache d'expression française, des trois pays d'Afrique du Nord, du Laos, Cambodge et Viet-Nam Sud pour lesquels l'aide française est administrée par d'autres départements ministériels.

Ces crédits sont modestes au regard des possibilités d'interventions utiles qui nous sont ouvertes. Il a cependant été possible de maintenir et de développer en 1964 dans une *soixantaine de pays* une action qui semble avoir d'heureux résultats, alors même qu'elle doit se limiter, pour la plupart d'entre eux, à quelques opérations de coût très réduit : la plupart de ces pays apprécient la qualité de l'aide française et son efficacité et expriment le vœu de la voir s'amplifier. S'il en était ainsi décidé, l'expérience acquise des conditions de collaboration avec chacun de ces pays permettrait de mettre en œuvre, dans des délais raisonnables et avec de bonnes chances de succès, des programmes beaucoup plus importants avec tel ou tel d'entre eux.

Formes d'interventions.

Les formes d'interventions sont extrêmement diverses et chaque opération, même la plus modeste, doit être préparée et exécutée en fonction des données géographiques, techniques et humaines qui lui sont propres. Il est cependant possible de distinguer quelques grandes catégories d'interventions :

- missions d'experts individuels ;
- missions d'experts groupés (missions d'études d'industrialisation ou de développement économique : « engineering ») ;
- stages de perfectionnement en France pour cadres supérieurs des pays en voie de développement (stage de six mois en moyenne) ;
- création et gestion technique dans les pays étrangers de centres de formation professionnelle pour cadres moyens et subalternes ;
- centres de diffusion de la documentation technique et scientifique française à l'étranger ;
- organisation de séjours d'information technique, scientifique, industrielle, en France, pour des personnalités étrangères de rang élevé qui se trouvent associées dans leur pays à l'organisation de notre action de coopération technique ;
- création et animation à l'étranger d'associations qui regroupent les anciens stagiaires, les ingénieurs et spécialistes autochtones de formation française et les ingénieurs et spécialistes français qui séjournent dans leur pays.

Caractères des actions entreprises.

Les principaux caractères de la coopération technique telle qu'elle est définie ci-dessus sont les suivants :

— Les actions entreprises ont une valeur humaine certaine. Les cadres supérieurs français, qu'ils appartiennent à des disciplines techniques, industrielles, économiques ou scientifiques, semblent bien avoir, du fait de leur formation générale, de leur culture et des traditions nationales, une aptitude particulière à cette forme de relations internationales, plus sans doute que ceux d'autres pays industriels.

— Notre action n'est jamais une aide gratuite. Une participation financière est demandée dans chaque cas à nos partenaires comme preuve de l'intérêt qu'ils portent à cette collaboration. Il arrive déjà, dans certains cas, que cette participation représente la part la plus importante des dépenses faites pour une opération déterminée. L'intervention de la France ne comporte pas de dons

en nature, de subventions, ni de fourniture d'équipement, à l'exception du matériel pédagogique pour les centres de formation professionnelle.

On s'efforce de conserver à notre intervention une inspiration libre de préoccupations mercantiles. En aucun cas, l'on ne manifeste l'intention de concurrencer l'aide apportée par d'autres pays.

Il est toutefois affirmé clairement qu'un des résultats les plus heureux et les plus avantageux, pour nos partenaires comme pour nous-mêmes, de la coopération technique, doit être une intensification des courants commerciaux.

Les actions se placent dans le cadre d'une organisation minutieuse de chaque opération. Il apparaît en effet que le problème de l'assistance technique internationale est avant tout une question de méthodes et d'organisation.

Notre assistance dans le domaine économique est étroitement conjuguée avec notre politique culturelle traditionnelle : dans plusieurs pays il a été constaté que le développement de notre action a pour résultat un regain de faveur pour l'étude de la langue française.

Notre action est largement tournée vers l'avenir. Les prolongements à très long terme de nos interventions préoccupent au moins autant que les résultats immédiats : par exemple, les stages de perfectionnement en France pour cadres supérieurs ne sont qu'un point de départ ; les résultats principaux sont recherchés dans la collaboration active des anciens stagiaires, tout au long de leur carrière après leur retour dans leur pays, avec les élites industrielles, scientifiques et techniques françaises qui ont participé à la réalisation de leur stage.

Enfin, la coopération technique ne doit pas être l'affaire de quelques spécialistes qui y consacraient une partie importante ou la totalité de leur carrière. Il faut chercher bien plutôt à obtenir qu'un nombre croissant d'hommes qui tirent leur compétence de l'exercice quotidien de responsabilités professionnelles importantes consacrent une fraction de leur temps, même limitée, à la politique de coopération technique. On s'efforce de proposer à l'ensemble de nos élites, en même temps que des occasions multiples de perfectionnement personnel par l'approche de problèmes fondamentaux, une forme nouvelle d'idéal national particulièrement adaptée à notre époque.

Résultats généraux.

Les résultats déjà obtenus peuvent être analysés comme suit :

— Implantation très solide de l'assistance technique française dans de nombreux pays, même lorsque nos interventions y sont demeurées très restreintes.

— Mise au point d'un dispositif solide associant très étroitement l'administration et les entreprises ou organismes privés ou nationalisés. Le plan quinquennal élaboré en 1961 a permis au Ministère des Affaires étrangères et au Ministère des Finances d'instaurer une collaboration particulièrement étroite. Les services de coopération technique des deux départements travaillent véritablement comme un service unique et toutes leurs interventions sont préparées et décidées d'un commun accord. La coordination est ainsi complète entre l'action culturelle et l'action technique.

Les deux services disposent désormais avec les deux associations A.S.T.E.F. (1) et A.S.M.I.C. (2) de deux instruments qui ne cessent de se perfectionner et dont l'un au moins bénéficie déjà dans la plupart des pays étrangers d'une réputation favorable et bien établie. L'A. S. T. E. F. et l'A. S. M. I. C. s'efforcent de mettre au point une fonction nouvelle qui semble indispensable, celle d'ingénieur-conseil en *organisation de la coopération technique*. Cette fonction, si elle est bien remplie, pourrait donner à l'assistance technique française un caractère original et une efficacité supérieure.

Sur le plan de l'expansion économique à l'étranger, les résultats sont encourageants. Bien que l'on se garde de procéder dans ce domaine à un recensement systématique qui pourrait donner à notre action une allure commerciale et trop directement intéressée, il est certain que les prolongements des interventions de la coopération technique sont des plus encourageants et se traduisent par une bonne volonté croissante des entreprises françaises à l'égard de l'effort qui leur est demandé.

(1) Association pour l'organisation de stages en France.

(2) Association pour l'organisation de missions de coopération technique.

CONCLUSIONS

Les actions relatives au commerce intérieur qui figurent au présent budget sont limitées. Nous pensons que dans leur ensemble, elles sont utiles, mais, peut-être, sont-elles aussi trop dispersées. Une poussière de petites subventions risque, dans bien des cas, de perdre de son efficacité et l'on peut se demander si des regroupements qui permettraient d'affecter, à un nombre plus restreint d'objectifs choisis pour leur importance, des dotations plus conséquentes n'aboutiraient pas finalement à des résultats supérieurs.

*
* *

C'est aux actions concernant le commerce extérieur que sont affectés les crédits les plus importants analysés dans le présent rapport.

En ce qui concerne la participation française aux foires et marchés à l'étranger, il apparaît que par rapport aux autres pays — sans même parler des Etats-Unis et de l'U. R. S. S. — l'effort français est tout à fait insuffisant. Cette participation, trop souvent, donne une impression de pauvreté et ne suscite pas de la part des clients étrangers un intérêt certain pour les réalisations des entreprises françaises.

Pour ne prendre qu'un exemple, cette année même lors de l'exposition d'Helsinki, les visiteurs français ont été malheureusement amenés à constater que le pavillon national manquait tout à fait d'intérêt quant à l'ensemble des présentations réalisées et contenait surtout des photographies.

Nous déplorons pour notre part que le Parlement qui vote les crédits nécessaires à l'organisation des foires et des expositions françaises à l'étranger ne soit pas mieux tenu au courant du déroulement de ces manifestations dont trop souvent il n'apprend l'existence qu'*a posteriori* et est mis, en fait, dans l'impossibilité de contrôler l'utilisation des crédits.

En ce qui concerne le centre du commerce extérieur, tout en appréciant à sa juste valeur les efforts entrepris par cet organisme, nous estimons que dans la période actuelle où tout doit être fait en vue de favoriser le développement des exportations, il conviendrait d'effectuer une synthèse entre les différentes actions entreprises dans ce domaine en vue de coordonner et d'étendre les activités, souvent dispersées, des différents organismes qui concourent à la promotion de nos ventes à l'étranger. Il serait notamment souhaitable d'aboutir à un regroupement et un développement des possibilités offertes à l'industrie et à l'agriculture françaises par les marchés extérieurs en vue de mieux informer nos exportateurs des conditions exactes de vente à l'étranger. Peut-être ce regroupement et ce développement se traduiraient par une certaine augmentation de dépenses, mais celles-ci seraient, à notre avis, largement compensées par des résultats positifs.

Enfin, nous avons déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, de demander que soient créées dans nos principales ambassades à l'étranger des postes d'attachés agricoles chargés de promouvoir les exportations de l'agriculture française. Nous souhaiterions savoir quelles sont les intentions du Gouvernement en ce domaine, et si certaines réalisations ont déjà été entreprises.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous propose l'adoption des crédits du budget des Services financiers qui font l'objet du présent rapport.